



COMMUNE DE METZERVISSE
57940

Décision n°01-2026

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 portant délégation de compétence au maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget communal,

Vu la procédure de consultation mise en ligne sur la plate-forme MATEC,

Vu le rapport d'analyse des offres et la réunion de la commission d'appel d'offres,

Le Maire de la commune de Metzervisse,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux relatif aux travaux de délestage du réseau d'eau pluviale rue de la mairie est conclu avec l'entreprise COLAS France SAS 57147 WOIPPY pour un montant de 154 076,50 HT comprenant la tranche ferme et l'option n°1.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil municipal.

Article 3 :

Ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet et au comptable public.

Fait à Metzervisse, le 6 octobre 2026

Le Maire

Pierre HEINE

